

RAPPORT ANNUEL

2018

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, le SYMSEM a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2018.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) du SYMSEM.

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation générale du SYMSEM.....	4
1.1	Territoire.....	4
1.1.1	Territoire du SYMSEM au 1 ^{er} janvier 2018.....	4
1.1.2	Les conventions.....	4
1.2	Organisation	6
1.2.1	Le Bureau Syndical	6
1.2.2	Le Comité Syndical	7
2	Les compétences exercées.....	9
2.1	Les marchés gérés.....	10
3	Indicateurs techniques de collecte	11
3.1	La collecte en porte à porte.....	11
3.1.1	Carte des tournées de collecte en 2018	12
3.1.2	Population desservie par la collectivité	14
3.1.3	Les professionnels.....	15
3.2	La collecte en point d'apport volontaire	15
3.2.1	Localisation des bornes à verre.....	15
3.3	Les déchèteries	16
3.3.1	Localisation et zones de chalandises des déchèteries du SYMSEM	16
3.3.2	Population desservie.....	17
3.3.3	Horaires d'ouvertures	17
3.3.4	Conditions d'accès aux déchèteries	18
3.3.5	Fréquentation	19
3.4	Le compostage individuel	20
3.4.1	Présentation des Équipements	20
3.4.2	Distribution des composteurs.....	21
3.5	Bilan des tonnages.....	22
3.5.1	Données générales.....	22
3.5.2	Données nationales	23
3.6	La collecte en porte à porte.....	24
3.6.1	La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	24
3.6.2	La collecte sélective	26
3.6.3	La collecte du verre.....	28

3.6.4	Les déchèteries	30
4	Indicateurs techniques de traitement.....	32
4.1	La filière départementale de traitement des déchets	32
5	Les indicateurs financiers.....	34
5.1	Évolution du coût facturé par habitant	34
5.2	La section de fonctionnement	35
6	La communication	38
6.1	Les outils de communication	38
6.1.1	Le calendrier 2018.....	38
6.1.2	L’Echo du SYMSEM printemps/été 2018	39
6.1.3	Consignes de tri.....	39
6.1.4	Stop pub.....	40
6.1.5	L’Echo du SYMSEM automne/hiver 2018	40
6.1.6	Site internet	41
6.1.7	Les animations scolaires	42
7	Glossaire.....	43

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYMSEM

1.1 TERRITOIRE

Le SYMSEM est un Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) créé en 2002.

Le SYMSEM a la compétence prévention, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de 161 communes.

Le SYMSEM regroupe 42 232 habitants qui bénéficient de la collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés.

Son siège se situe au 4 grande rue, 51240 Dampierre-sur-Moivre.

1.1.1 TERRITOIRE DU SYMSEM AU 1^{ER} JANVIER 2018

En 2018, le territoire du SYMSEM reste inchangé.

Il est composé de 4 Communautés de Communes :

- Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise
- Communauté de Communes Perthois, Bocage et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes de la Moivre à la Coole

1.1.2 LES CONVENTIONS

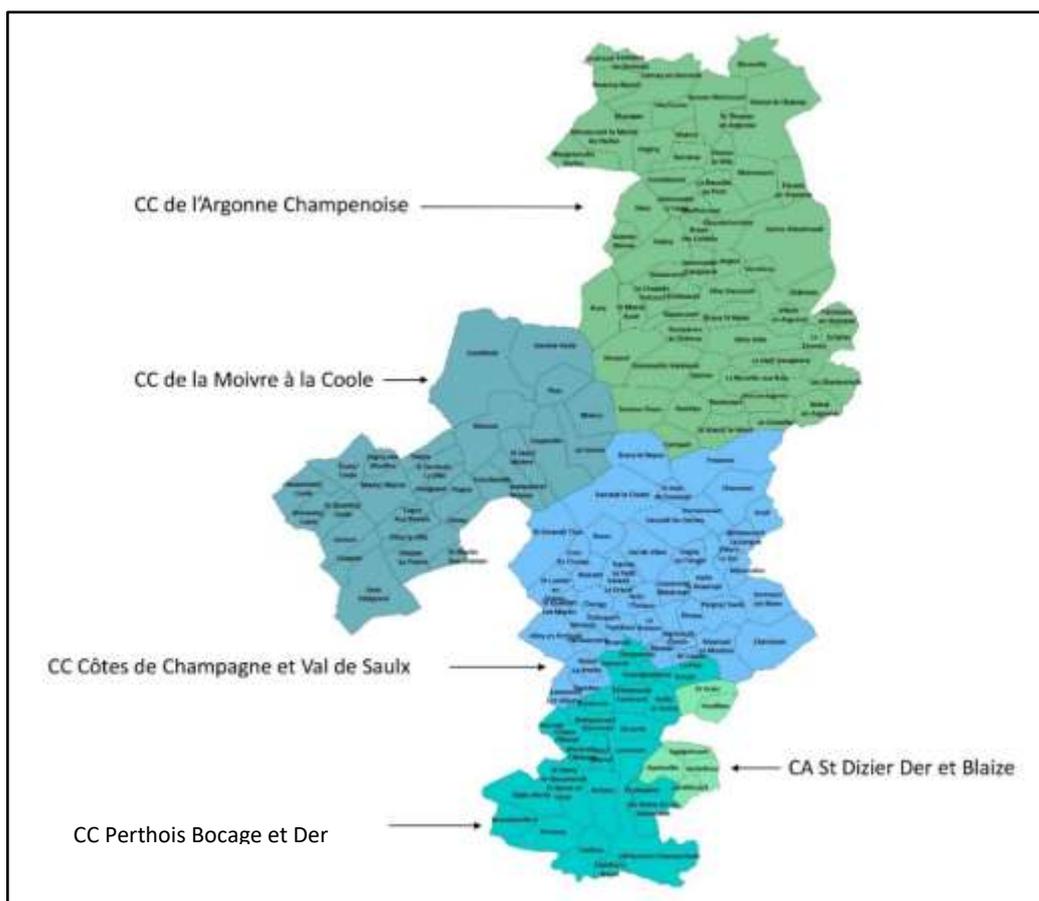
Le SYMSEM, en accord avec les collectivités concernées, continue de gérer les compétences de collecte et du traitement des Déchets Ménagers et Assimilés sur certaines collectivités limitrophes.

- **Convention avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise**

Elle concerne à la fois la collecte et l'accès aux déchèteries du SYMSEM pour les 8 communes suivantes : Ambrières, Cheminon, Hauteville, Landricourt, Maurupt-le-Montois, Sapignicourt, St Vrain, Vouillers, soit 2 695 habitants.

C'est une décision qui a été prise pour des raisons financières par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier.

Ces communes sont comptabilisées dans le territoire du SYMSEM soit 42 232 habitants et 161 communes.



carte 1 : Territoire du SYMSEM en 2018

- **Convention avec la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der**

Certaines communes de la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der sont autorisées à accéder à la déchèterie de Pogny. Elle accueille les communes d'Ablancourt, Aulnay-l'Aître, La-Chaussée-sur-Marne et Songy (1 394 habitants).

Les habitants des communes de Brandonvillers, Gigny-Bussy, Luxémont-et-Villotte, Merlaut, Saint-Quentin-les-Marais, Vitry-en-Perthois, adhérents au SYMSEM, sont autorisés à accéder aux déchèteries de Vitry-le-François et de Somsois (2 081 habitants).

1.2 ORGANISATION

1.2.1 LE BUREAU SYNDICAL

La composition du bureau :

Président	
M. René SCHULLER	CC de la Moivre à la Coole
1^{er} Vice-Président	
M. Claude GUICHON	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx
2^{ème} Vice-Président	
M. Christian COYON	CC de l'Argonne Champenoise
3^{ème} Vice-Président	
M. Eric PIGNY	CC de la Moivre à la Coole
4^{ème} Vice-Président	
M. Jean-Paul BRIGNOLI	CC de la Moivre à la Coole
Membres du Bureau	
M. Claude TIRAT	CC Perthois Bocage et Der
M. André MANGIN	CC Perthois Bocage et Der
M. Joël LAGNEAUX	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx
M. Régis BOURGOIN	CC Perthois Bocage et Der
M. Jean-Pierre LONGUEVILLE	CC Côtes de Champagne et Val de Saulx

1.2.2 LE COMITÉ SYNDICAL

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Délégués Suppléants
Communauté de communes Côtes de Champagne et Val de Saulx	GUICHON Claude	GERARDIN Hugues
	CHAMPENOIS Henry Noël	QUANTINET Rémi
	LAGNEAUX Joël	MICHEL Bernadette
	GARCIA Jean-Jacques	CHRETIEN Gérard
	LARCHER Kévin	CHANTEREAUX Joël
	LONGUEVILLE Jean-Pierre	CABART Jean-Claude
Communauté de communes de la Moivre à la Coole	SCHULLER René	DETHUNE Catherine
	BRIGNOLI Jean Paul	VANTSANTBERGHE Pascal
	PUJOL Catherine	MELLIER André
	HUET Maurice	VOISIN DIT LACROIX Noël
	ROGER Sylvain	FAUCONNIER Hubert
	PIGNY Eric	MANDIN Jean-Claude
Communauté de communes Perthois Bocage et Der	BOURGOIN Régis	CHEVALLOT Pascale
	TIRAT Claude	LOPPIN Jean-Yves
	MANGIN André	LANDROIT Philippe
	SANLIS Jackie	GIRARDOT Christian
	JOURDEUIL Stéphane	DELAUNAY Michel
Communauté de communes de L'Argonne Champenoise	COYON Christian	SCHNEIDER Dominique
	BOUCHEZ Philippe	GERARDOT Philippe
	CAMUS Mireille	DARGENT Jean-François

	MATHIEU François	LEROUGE Nicolas
	BEAUDET Philippe	LOUVIOT Jean-Pierre
	COLINET Jean-Pierre	BERDOLD Marc

2 LES COMPÉTENCES EXERCÉES

Le SYMSEM exerce sa mission de Service Public de Gestion des Déchets (SPGD).

Il exerce les compétences suivantes :

- Les collectes en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés (OMR et EMR)
- La gestion des déchèteries
- La collecte du verre en point d'apport volontaire

Le SYVALOM (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) est en charge du transfert, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés (incinération des ordures ménagères, tri et revente des produits recyclables ...)

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		
Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets		
Déchets occasionnels (Déchèterie) Encombrants, déchets verts, gravats...	Déchets « de routine » = Ordures Ménagères et Assimilées	
	Déchets collectés en mélange (poubelle ordinaire) = Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets collectés sélectivement soit en porte à porte, soit en apport volontaire (emballages, verre...)

D'après le lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets -mai 2012-

2.1 LES MARCHÉS GÉRÉS

Marchés confiés à des prestataires					
Titulaire		Activité	Début du contrat	Fin du contrat	
				Tranche conditionnelle	Tranche ferme
	Écodéchets	Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	01/01/2018	31/12/2022	31/12/2024
	SUEZ	Exploitation des déchèteries (haut et bas de quais)	01/01/2017	31/12/2017	31/12/2020
	CHIMIREC	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) hors Eco-DDS	01/01/2018	31/12/2018	31/12/2020

Le SYMSEM gère également divers contrats avec des Eco-organismes, entreprises pour la prise en charge logistique et/ou financière de certains déchets :

- **Ecologic** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- **Récylum** : Lampes et tubes à économies d'énergie
- **Eco-DDS** : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux des ménages)
- **Lions Club** : Radiographie
- **Corépile** : Piles
- ...

Les éco-organismes suivants sont gérés directement par le SYVALOM

- **CITEO** : déchets d'emballages ménagers
- **Adelphe** : les papiers, journaux revues magazines
- **Eco-mobilier** : Meubles et éléments d'ameublement

3 INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE

3.1 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

Le SYMSEM collecte chaque semaine (C1) en porte à porte en camion :

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Les Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Pour collecter les usagers, 26 tournées sont nécessaires chaque semaine, 17 tournées pour les OMR et 9 pour les EMR.

Les équipages des camions de collecte sont constitués d'un chauffeur et d'un équipier de collecte.

Le SYMSEM fournit à ses usagers des sacs de couleur jaune pour la collecte sélective. Ils sont disponibles en mairie, et au siège du SYMSEM.

En fin d'année 2018, des conteneurs pour les Ordures Ménagères Résiduelles ont été distribués aux usagers. Il s'agit de bacs pucés d'une contenance de 120, 180, 240 ou 660 litres dotés en fonction de la composition familiale pour les ménages ou du volume estimé des déchets pour les non-ménages. Cette solution permet de rendre homogène le parc des contenants et rationalise la maintenance.

Tous les bacs sont munis d'une puce électronique permettant d'enregistrer chaque ramassage. Le bac est identifié par la puce électronique, le logo du SYMSEM, le flashcode, une étiquette avec l'adresse de l'utilisateur et le code-barres.

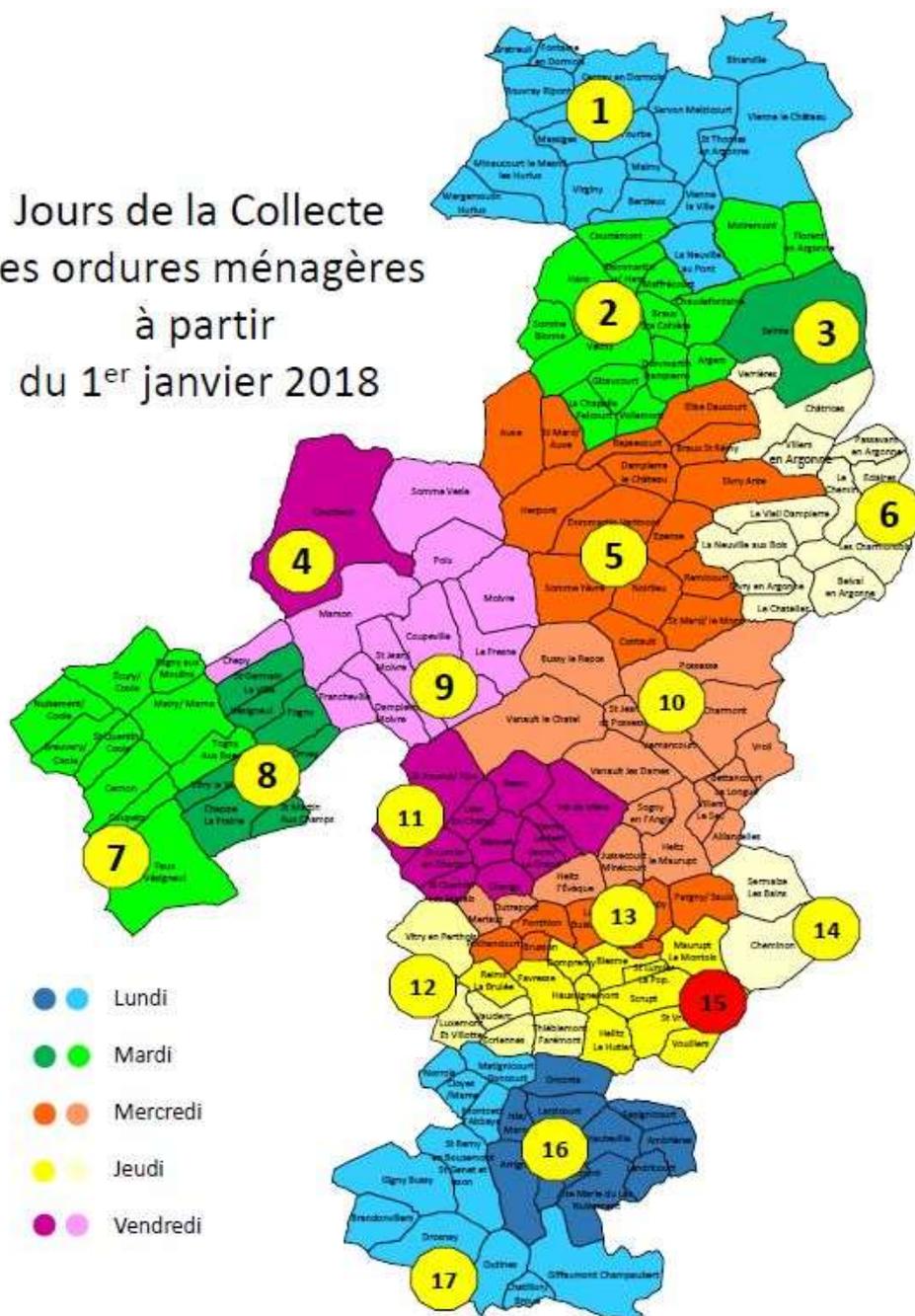
Auparavant il n'y avait pas de dotation de conteneur à ordures ménagères résiduelles, c'était les usagers qui devaient se doter de bac ou de sac.



3.1.1 CARTE DES TOURNÉES DE COLLECTE EN 2018

3.1.1.1 COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Jours de la Collecte
des ordures ménagères
à partir
du 1^{er} janvier 2018



3.1.2 POPULATION DESERVIE PAR LA COLLECTIVITÉ

Commune	Pup municipale
Aliancelles	138
Basse	120
Basseux	254
Bettancourt-la-Longue	80
Bignicourt-sur-Saulx	189
Buisson	195
Bussy-le-Repos	136
Changy	120
Chamont	218
Helitz-le-Murais	420
Helitz-l'Évêque	303
Jusecourt-Minecourt	212
Reims	221
Étrépy	140
Le Buisson	54
Lise-en-Champagne	123
Marfaut	244
Outreport	86
Fagny-sur-Saulx	1912
Pichancourt	243
Ponthion	113
Posseuse	167
Reims-la-Grille	235
Saint-Amand-sur-Fion	1043
Saint-Jean-devant-Posseuse	52
Saint-Lumier-en-Champagne	262
Saint-Lumier-la-Populeuse	47
Saint-Quentin-les-Mares	137
Sermize-les-Bains	1988
Sogny-en-Langie	51
Val-de-Vière	129
Vaux-la-Croix	177
Vaux-les-Dames	367
Vaudes	530
Vernay-le-Grand	171
Vernay-le-Petit	64
Vernandart	91
Villers-la-Sec	121
Vitry-en-Peithas	880
Vitry	187
90	22 526

Braucourt-sur-Coste	218
Cernon	128
Cheppey-la-Prairie	176
Chépy	427
Coupez	75
Coupeville	170
Dampierre-sur-Moivre	112
Écury-sur-Coste	469
Faux-Vesigneul	247
Francheville	211
Le Fresnoy	74
Mainy-sur-Mame	548
Marcon	296
Moivre	59
Nuisement-sur-Coste	345
Coutbais	2453
Paix	74
Somme-Vesle	425
Omev	220
Pogny	524
Saint-Germain-la-Ville	655
Saint-Jean-sur-Moivre	292
Saint-Martin-aux-Champs	97
Saint-Quentin-sur-Coste	96
Sogny-aux-Moutins	117
Togny-aux-Bouffes	137
Vesigneul-sur-Mame	243
Vitry-la-Ville	356

Amigny	258
Blandovillers	179
Châtillon-sur-Étrépy	73
Cloyes-sur-Mame	137
Dampremy	154
Dreuxay	204
Écoullemont	95
Écricennes	172
Favresse	223
Giffaumont-Champaubert	267
Gigy-Busey	236
Haussonnont	278
Helitz-le-Hullier	236
Isole-sur-Mame	154
Lercourt	281
Luxémont-et-Villette	435
Matignicourt-Gencourt	141
Mencetz-l'Abbaye	96
Normes	148
Orcelles	415
Oulches	136
Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement	265
Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Issoire	526
Scrupt	137
Thiéblemont-Farémont	557
26	6794

Ambrères	225
Hauteville	244
Chemnon	617
Wassigny-Mortois	578
Landricourt	160
Saint-Vrain	226
Sapignicourt	387
Vouillers	248
8	2606

Arges	114
Auve	290
Belval-en-Argonne	49
Berzeux	72
Binerville	106
Braux-Sainte-Cohère	95
Braux-Saint-Remy	87
Cernay-En-Domois	155
Le Châtelier	54
Châtrices	34
La Chapelle-Felcourt	52
Les Champonis	121
Chaudestraine	328
Le Chemin	53
Contault	65
Courlemont	64
Dampierre-Le-Château	102
Domartin-Dampierre	74
Domartin-sous-Hans	54
Domartin-Varimont	142
Éclaires	83
Écluse-Daucourt	103
Épernes	128
Florent-en-Argonne	251
Fontaine-en-Domois	22
Givry-en-Argonne	452
Gizaucourt	113
Gratleuil	30
Hans	147
Herpont	134
Maffrécourt	56
Maisy	34
Massiges	48
Minaucourt-le-Mesnil-ès-Hurlus	51
Moiremont	210
La Neuville-au-Port	553
La Neuville-aux-Bois	152
Norlieu	105
Passavant-en-Argonne	212
Rapécourt	34
Remécourt	56
Rouvroy-Ripont	9
Saint-Mard-sur-Auve	85
Saint-Mard-sur-le-Mont	124
Saint-Thomas-en-Argonne	37
Sainte-Menehould	4164
Sivry-Ante	180
Servon-Melzicourt	111
Somme-Bionne	84
Somme-Yéville	110
Valmy	294
Vernères	421
Verny-la-Ville	172

Verny-le-Château	525
Le Vieil-Dampierre	123
Ville-sur-Toutte	246
Villers-en-Argonne	231
Vigy	85
Voilemont	40
Wassigny-Hurlus	45
90	12196

3.1.3 LES PROFESSIONNELS

La collecte des Déchets Ménagers Assimilés est acceptée pour les professionnels dans la limite de 300 litres par semaine. Au-delà de ce volume, le professionnel doit souscrire un contrat avec le prestataire de son choix.

3.2 LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

La collecte des emballages en verre est réalisée en apport volontaire.

Chaque commune dispose à minima d'une borne à verre. Ces dernières sont la propriété du SYMSEM mais doivent être entretenues par la commune qui en a l'usage.

3.2.1 LOCALISATION DES BORNES À VERRE



Figure 1 : Localisation des bornes à verre sur le site internet www.symsem.fr

3.3 LES DÉCHÈTERIES

3.3.1 LOCALISATION ET ZONES DE CHALANDISES DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM

Douze déchèteries et une plateforme de déchets verts et gravats sont réparties sur le territoire du SYMSEM.

Elles sont mises à la disposition des usagers pour collecter les déchets qui ne peuvent l'être en porte-à-porte du fait de leur encombrement, quantité ou nature.

3.3.1.1 ZONE DE CHALANDISES DES DÉCHÈTERIES DU SYMSEM



3.3.2 POPULATION DESSERVIE

La population desservie varie légèrement par rapport à celle qui bénéficie de la collecte des Ordures Ménagères Assimilées. Cela est dû avec la convention passée entre le SYMSEM et la Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der.

Au total, ce sont donc 41 545 habitants qui peuvent accéder aux déchèteries du SYMSEM.

Le SYMSEM ne propose pas l'enlèvement des déchets encombrants en porte-à-porte compte tenu de la présence des 12 déchèteries, d'une plateforme de déchets verts et de gravats sur son territoire, et des deux déchèteries extérieures rendues accessibles à certains de ses usagers.

3.3.3 HORAIRES D'OUVERTURES

Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries							
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures/semaine
Arrigny		14:00 - 18:00		9:00 – 12:00		9:00 – 12:30	10 :30
Courtisols		14:00 - 18:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		14:00 - 18:00	15 :00
Givry-en-Argonne			9:00 – 12:00		14:00 - 17:00	14:00 - 17:00	9 :00
Mairy-sur-Marne			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00		9:00 – 12:00	14:00 -18 :00	14 :00
Pargny	14:00 - 18:00			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9 :00 – 12 :00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	21 :00
Pogny		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00			9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	17 :30
Saint-Amand-sur-Fion			14:00 - 18:00		14:00 - 18:00		8 :00
Sainte-Menehould		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	14:00 - 18:00	9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	14:00 - 18:00	25 :00
Sainte-Menehould Gardien 2		14:00 - 17:00	14:00 - 17:00	14:00 - 17:00		14:00 - 17:00	12 :00
Thiéblemont-Farémont		9:00 - 12 :00	9:00 – 12:00		14:00 - 18:00	9:00 – 12:30	13 :30
Valmy			9:00 – 12:00		9:00 - 12:00 14:00 - 18:00	9:00 – 12:00	13 :00
Vanault-les-Dames		9:00 – 12:00		14:00 - 18:00		9:00 – 12:30	10 :30
Villers-en-Argonne		9:00 – 12:00		9:00 – 12:00		9:00 - 12 :00	9 :00
Ville-sur-Tourbe			9:00 – 12:00			14:00 - 17:00	6 :00
Ouvertures cumulées hebdomadaire							172 heures

3.3.4 CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

3.3.4.1 PARTICULIERS

Les déchèteries sont ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire du SYMSEM ainsi qu'aux usagers des collectivités ayant conventionnées avec le SYMSEM. Les apports sont limités à 1m³ par jour.

Pour une meilleure gestion du service offert à ses administrés et éviter l'apport de déchets d'usagers ne faisant pas partie du territoire et n'ayant pas de convention, le SYMSEM a mis en place des cartes d'accès pour les déchèteries de Courtisols, Mairy-sur-Marne et Pogny dès 2016.



Le système a été étendu en fin d'année 2018 sur l'ensemble des déchèteries. En effet, lors de la distribution des bacs à ordures ménagères, des cartes d'accès aux déchèteries ont été distribuées en même temps.

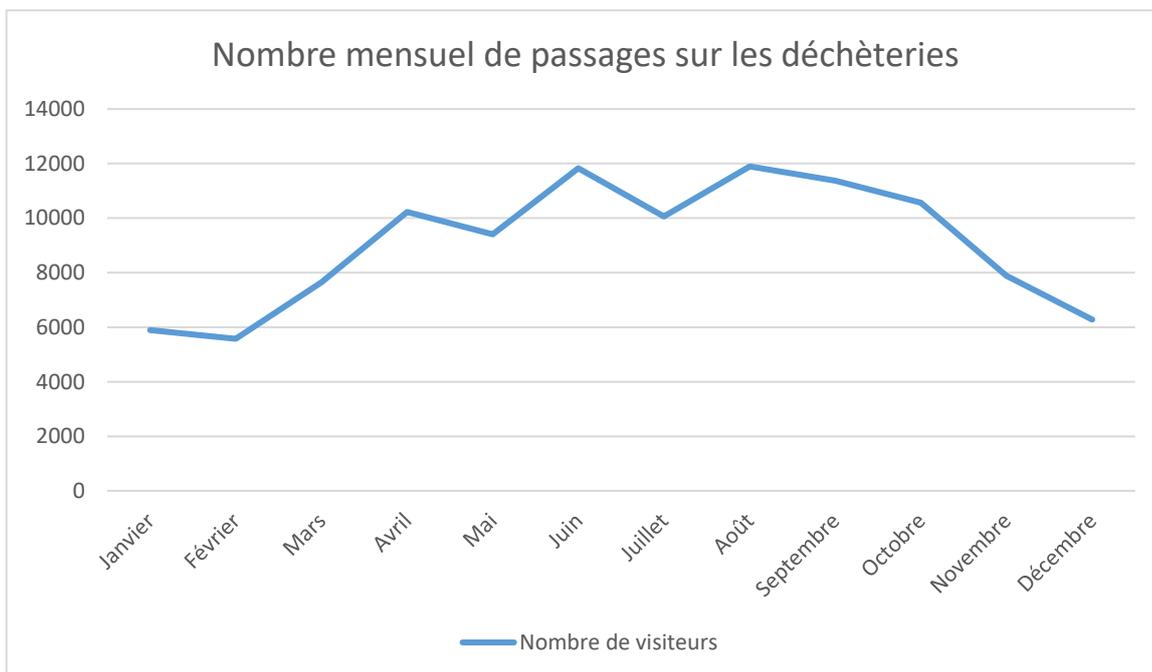
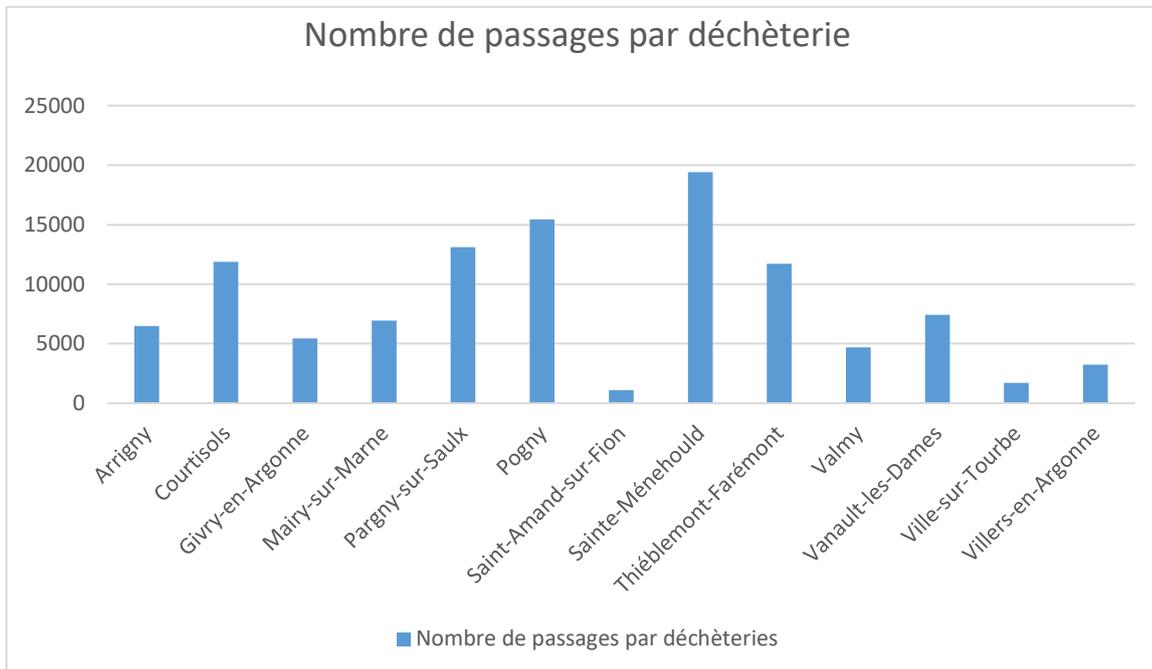
Avec ce système de contrôle, le service bénéficie aux seuls usagers qui le financent et permet d'éviter les fraudes.

3.3.4.2 LES PROFESSIONNELS

Les déchèteries sont accessibles aux professionnels sous réserve qu'ils aient passé une convention avec le SYMSEM. L'accès leur donne droit à 1 m³ gratuit par semaine. Au-delà, le m³ est facturé en fonction de la nature du déchet et de la quantité.

En 2018, le SYMSEM a perçu 15 653,35€ par les professionnels.

3.3.5 FRÉQUENTATION



En 2018, la fréquentation totale est de 108 645 passages.

Un pic de fréquentations à lieu au mois de juin et d'août, il s'agit d'une hausse pour les déchets verts.

Soit 6 passages/ foyer en moyenne sur le territoire du SYMSEM.

3.4 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

3.4.1 PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS

Le compostage permet de transformer chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin en compost.

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SYMSEM propose l'achat de composteur à prix réduits.

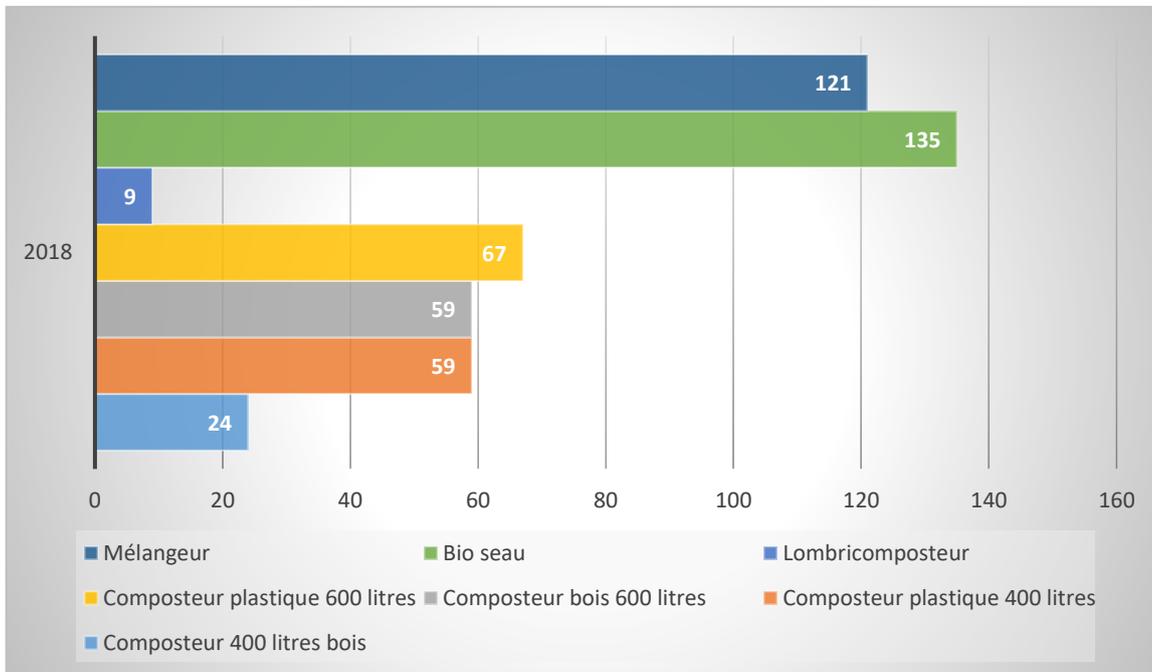
Il est proposé aux usagers les équipements suivants :

<p><u>Composteur plastique et bois :</u></p> <p>Les composteurs 400 litres en bois ou en plastique conviennent généralement pour les terrains allant jusque 500 m².</p> <p>Les composteurs 600 litres en bois ou en plastique sont plus adaptés pour des terrains de plus de 500 m².</p>	 The image shows two composters side-by-side. On the left is a wooden composting bin with a lid that is slightly ajar. On the right is a black plastic composting bin, also with its lid open. A small logo for 'QUADRIA' is visible in the bottom right corner of the image area.
<p><u>Lombricomposteur :</u></p> <p>Le lombricomposteur permet de réduire le volume de ses déchets ménagers, pour les personnes n'ayant de jardin.</p>	 The image shows a black, cylindrical worm composting bin. It has a lid on top and a base with small wheels. The body of the bin is divided into several horizontal sections.
<p><u>Le bio seau :</u></p> <p>Le bio seau est très pratique pour stocker temporairement les biodéchets avant de les vider dans le composteur.</p>	 The image shows a green plastic bucket with a lid and a handle. It is a simple, rectangular bucket used for collecting kitchen waste.
<p><u>L'outil mélangeur :</u></p> <p>L'outil mélangeur est utile pour aérer et mélanger le compost.</p>	 The image shows a black, long-handled tool with a curved, arrow-shaped head. This is a compost mixing tool used to turn and aerate the compost.

3.4.2 DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS

En 2018, 209 composteurs ont été distribués, les usagers privilégient les composteurs d'un volume de 600 litres en plastique.

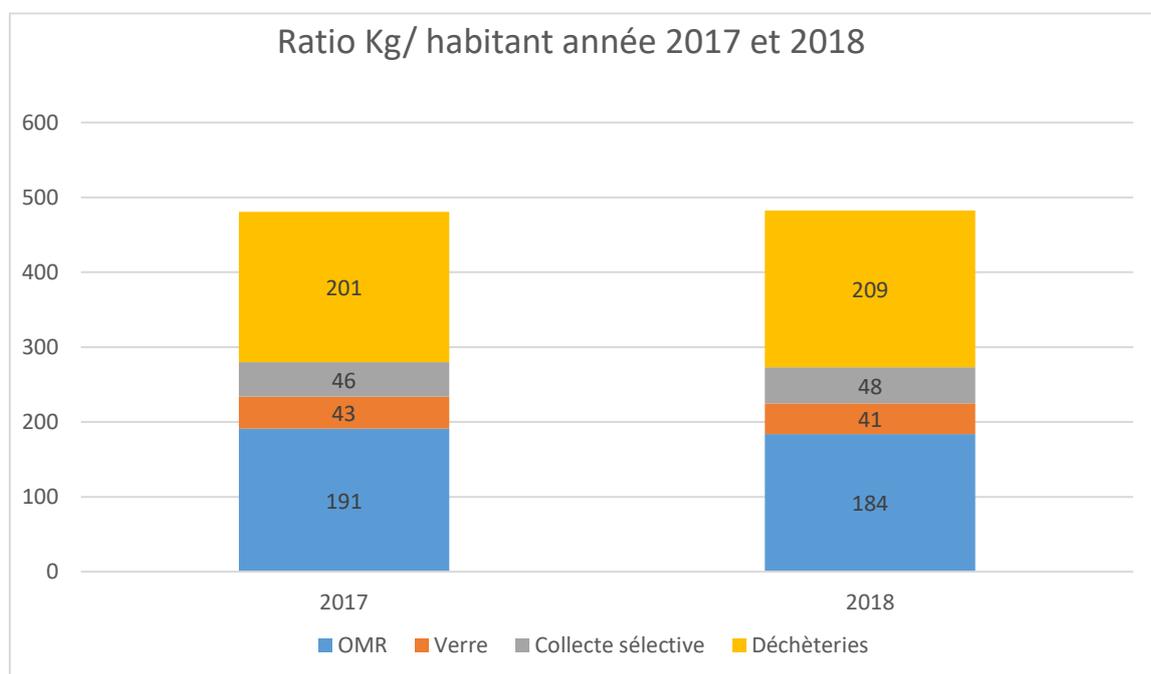
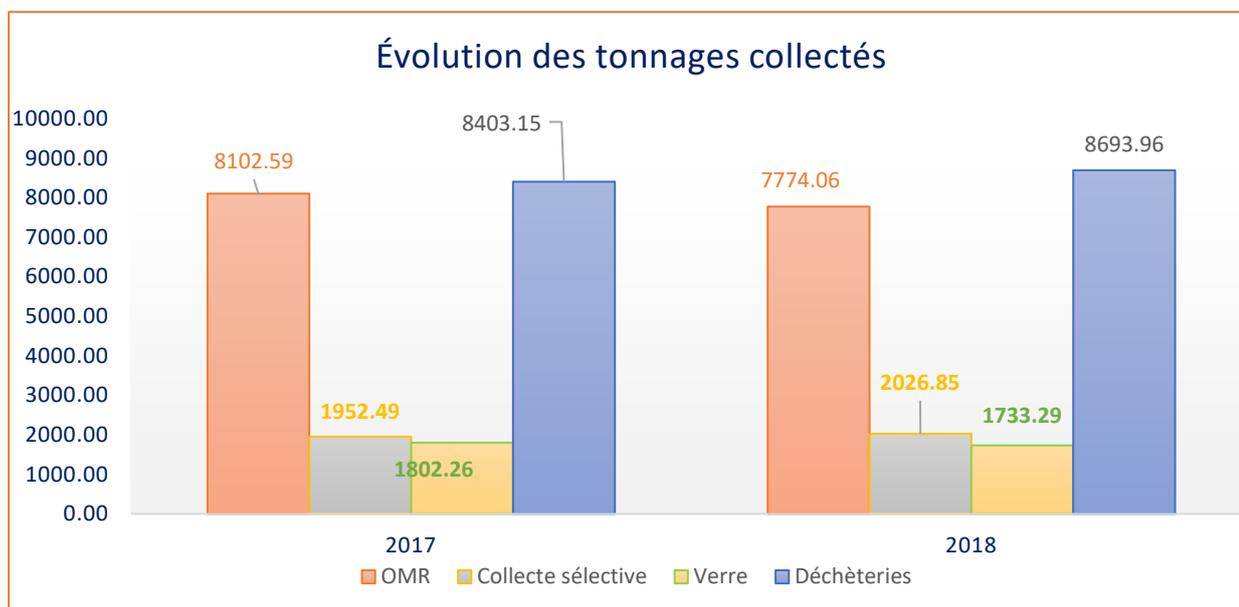
Le bio seau et l'outil mélangeur sont demandés dans la moitié des commandes. En effet le bio seau permet d'éviter aux usagers les nombreux allers-retours et l'outil mélangeur permet de mélanger son compost plus facilement.



3.5 BILAN DES TONNAGES

3.5.1 DONNÉES GÉNÉRALES

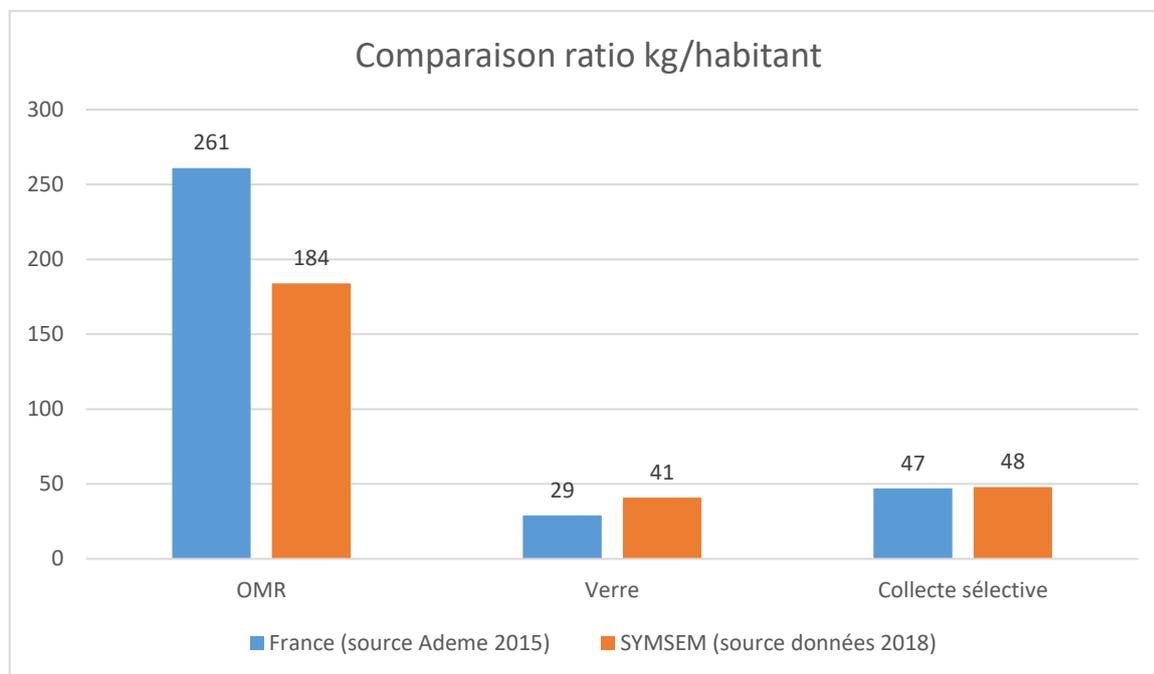
On observe que les ratios sont sensiblement les mêmes de l'année 2017 à 2018.



Note : pour les tonnages en déchèteries seuls les tonnages principaux sont pris en compte (ferrailles, déchets verts, gravats, DIB, cartons, bois, mobilier, DEEE, Eco-DDS et Hors Eco DDS)

La population simple compte est utilisée pour le ratio kg/habitant.

3.5.2 DONNÉES NATIONALES



On observe, une différence importante de ratio kg/habitant pour les ordures ménagères résiduelles et le verre entre les chiffres nationaux et de ceux du SYMSEM.

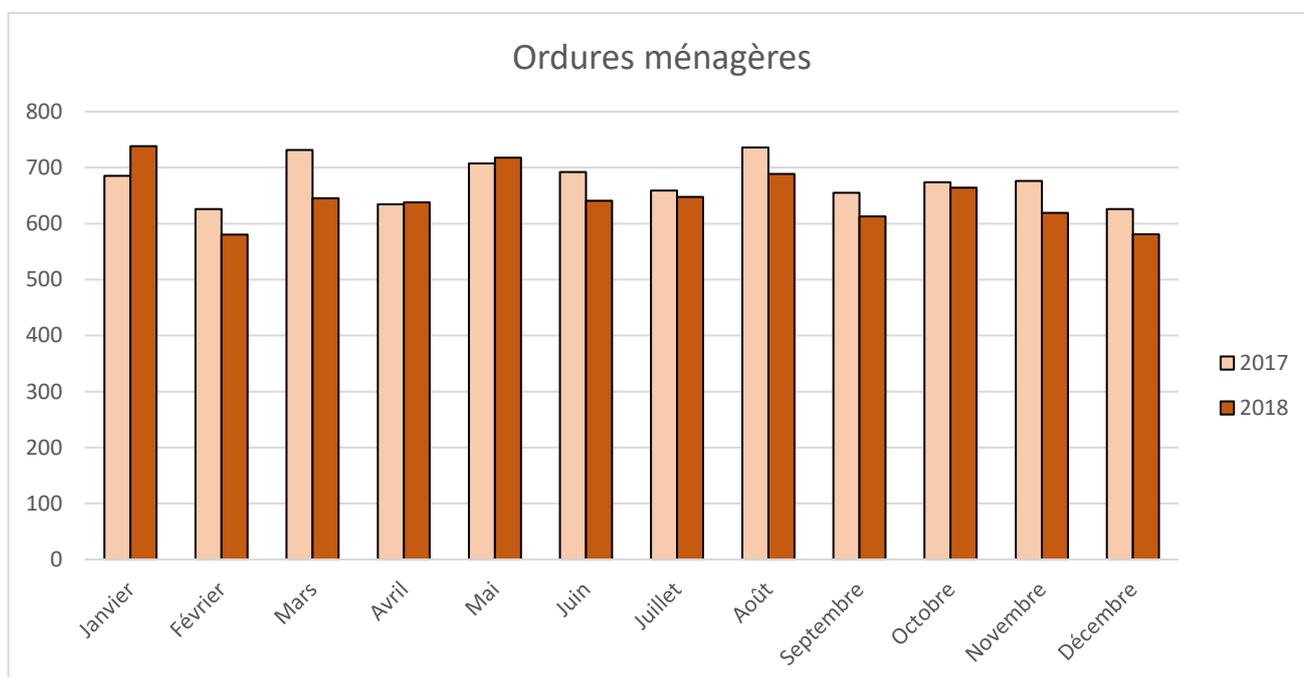
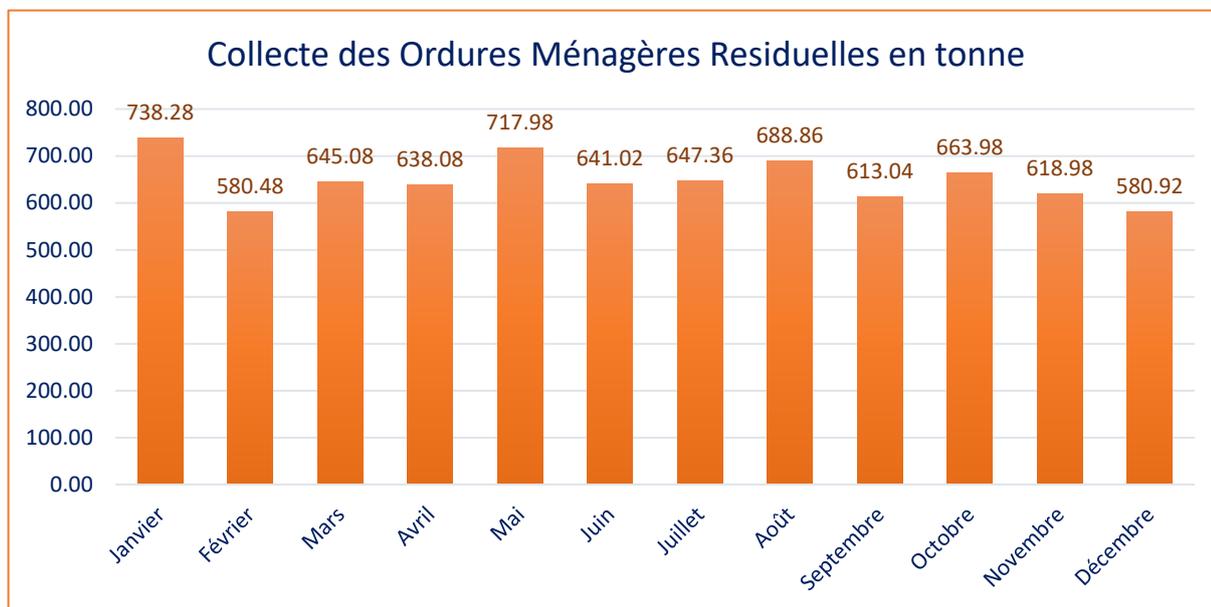
Ces chiffres peuvent s'expliquer par la volonté de la population à faire attention à ses déchets et la volonté du SYMSEM de ne pas collecter les bacs et sacs à ordures ménagères non triés.

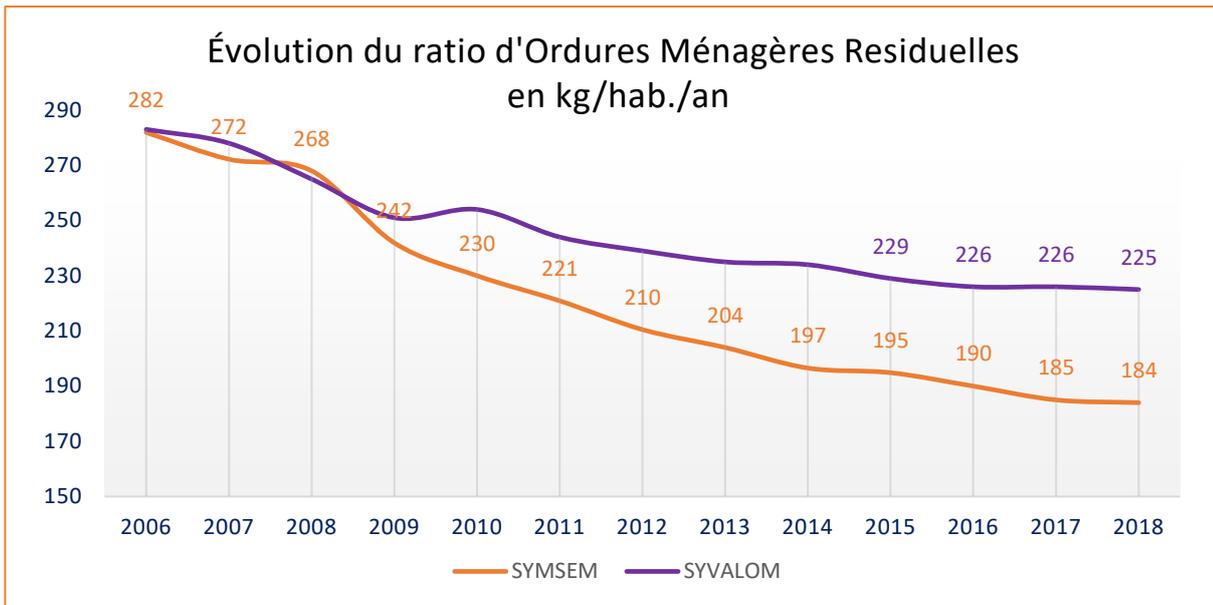
Des suivis de collecte sont réalisés régulièrement afin de ne pas collecter les bacs et les sacs à ordures ménagères non triés et d'informer la population sur l'importance de trier ses déchets.

3.6 LA COLLECTE EN PORTE À PORTE

3.6.1 LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

En 2018, 7 774.06 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en porte à porte et incinérées au SYVALOM.





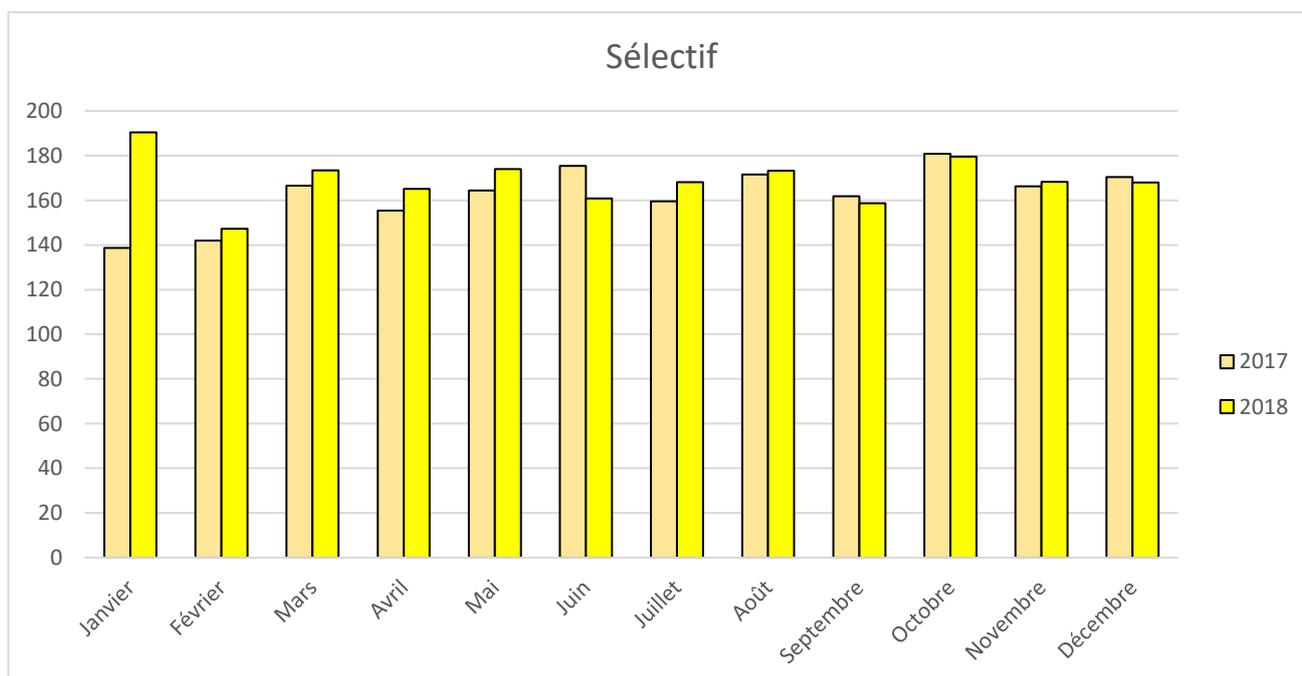
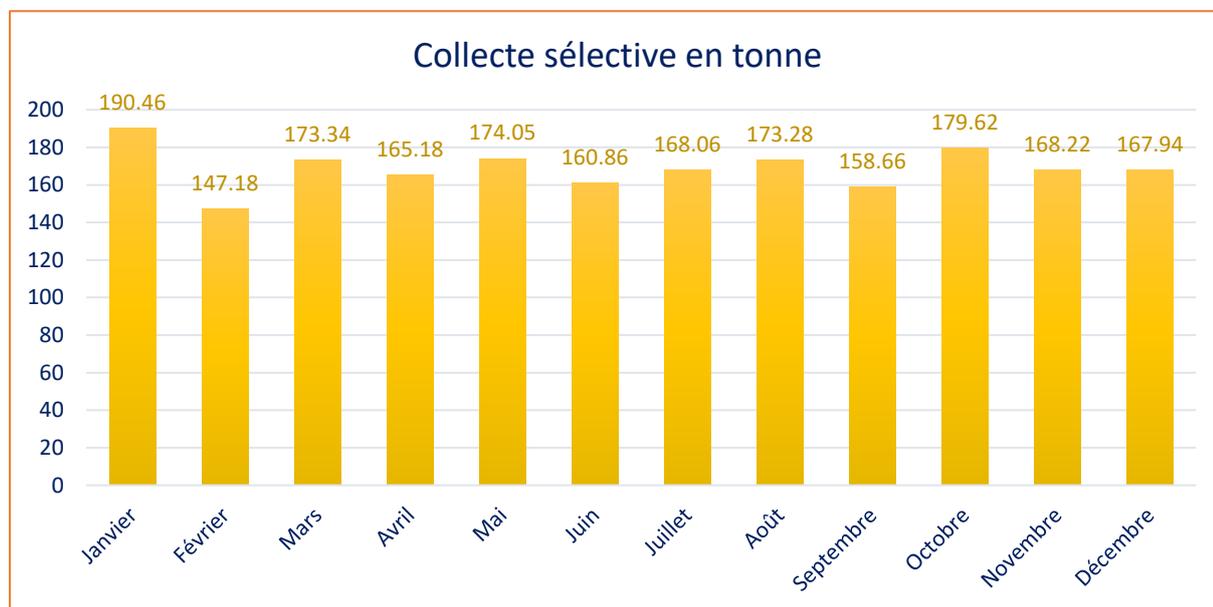
La moyenne du SYVALOM est de 225,2kg par personne et par an d'ordures ménagères résiduelles.

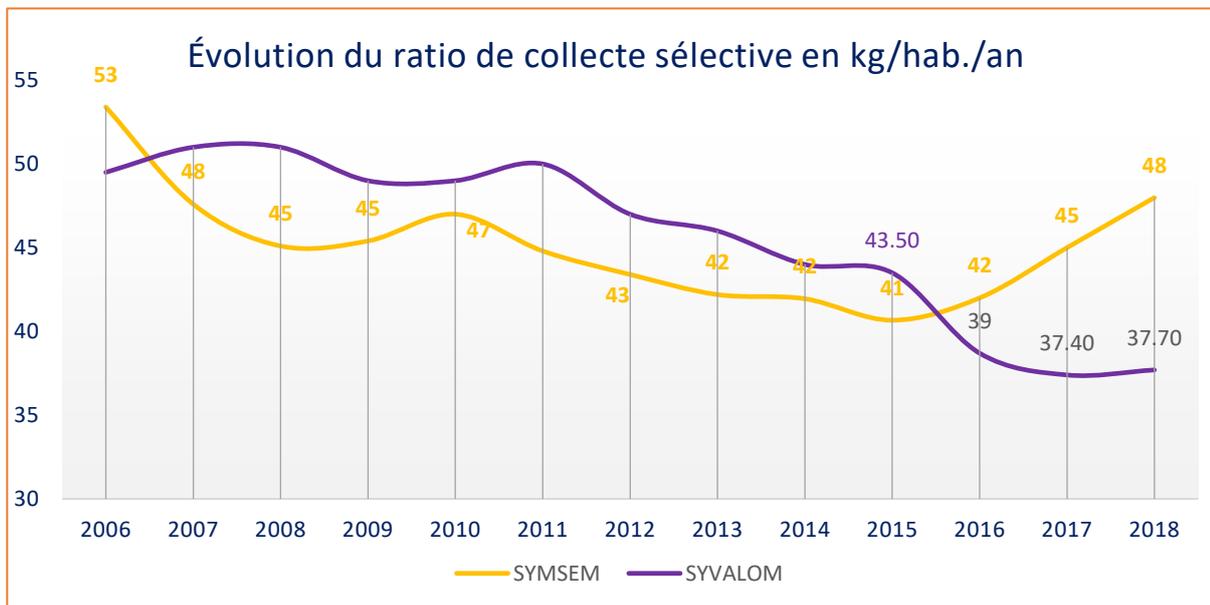
La moyenne du SYMSEM quant à elle, est de 184 kg d'ordures ménagères résiduelles par an et par habitant.

On observe tout de même un écart de 41.2 kg/habitant et par an sur le territoire du SYMSEM par rapport au territoire du SYVALOM, ce qui peut s'expliquer par les contrôles réguliers des équipages sur le tri des Ordures ménagères, la prévention mise en place et la sensibilisation des usagers. Ce ratio est en baisse à l'instar du reste du département.

3.6.2 LA COLLECTE SÉLECTIVE

En 2018, 2 026.85 tonnes d'EMR (hors verre) ont été collectées en porte-à-porte et triées au SYVALOM



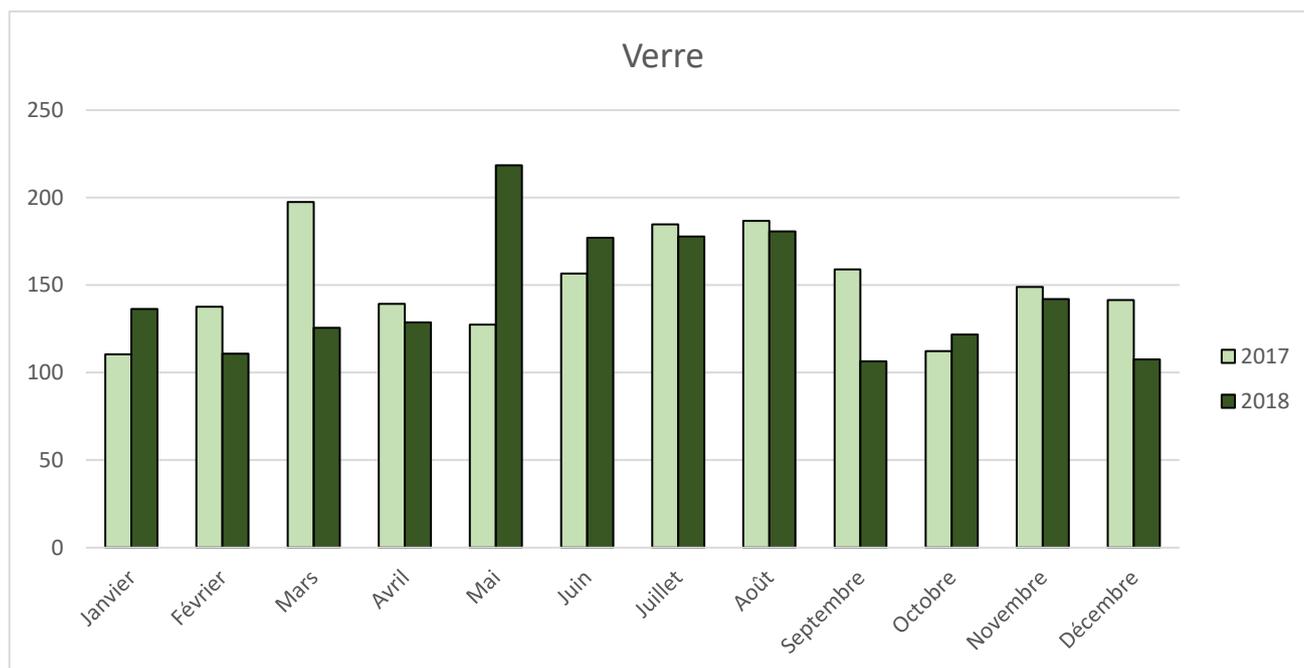
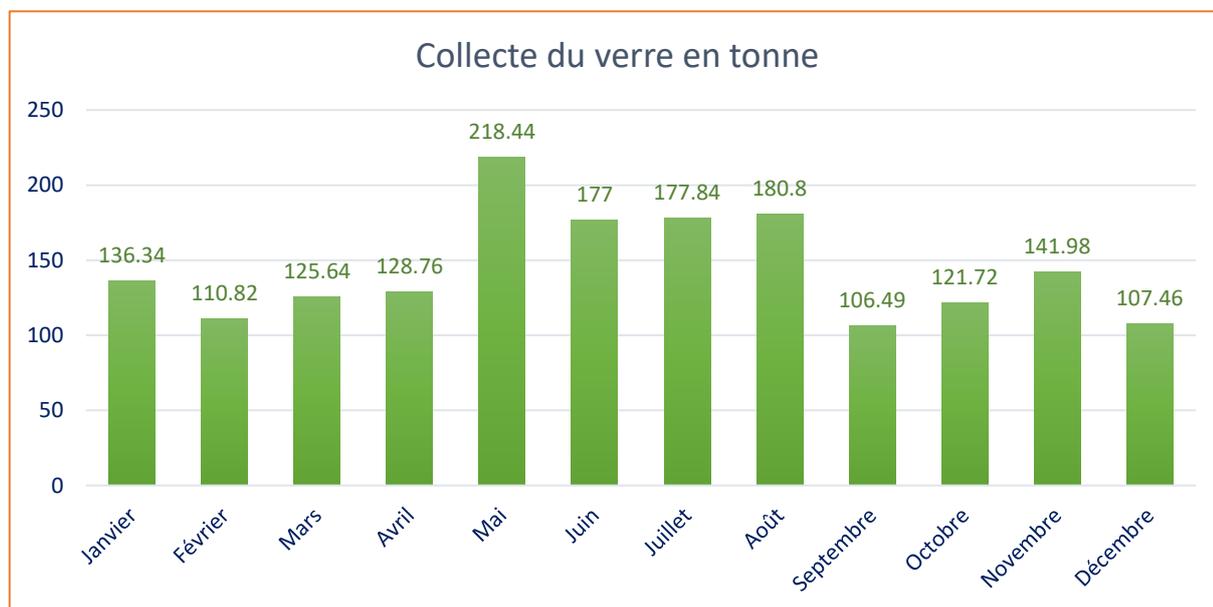


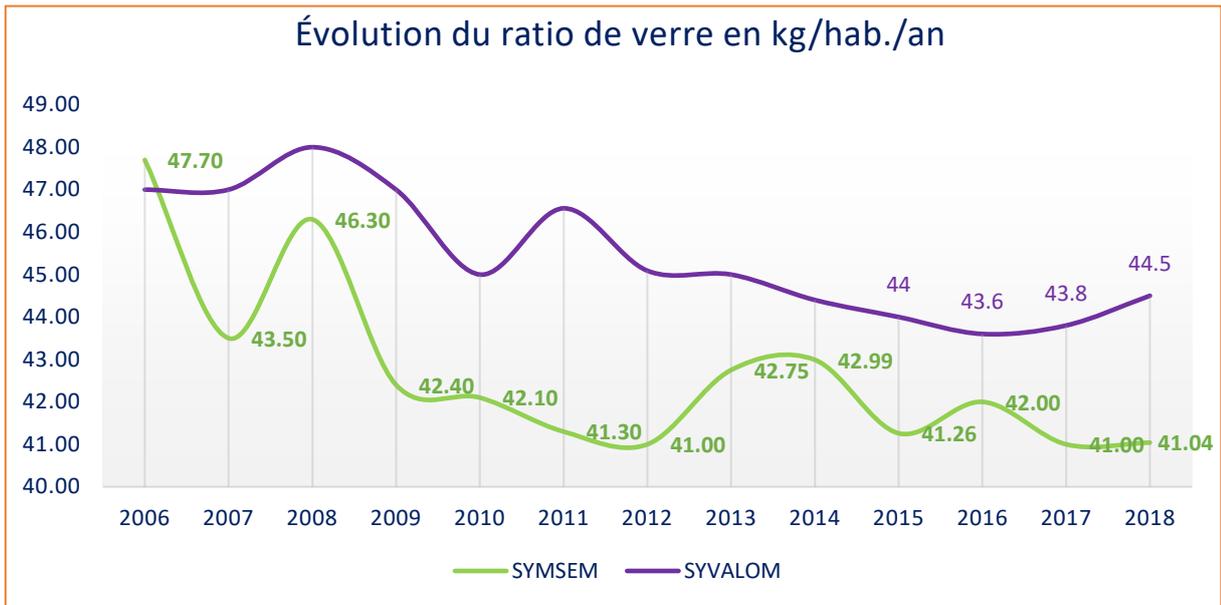
La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnettes d’emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Le ratio de collecte sélective augmente chaque année. La communication sur les consignes de tri ainsi que les suivis de collectes ont donc un impact positif sur les performances de tri.

3.6.3 LA COLLECTE DU VERRE

En 2018, 1733.29 tonnes d'emballages en verre ont été collectées en point d'apport volontaire.





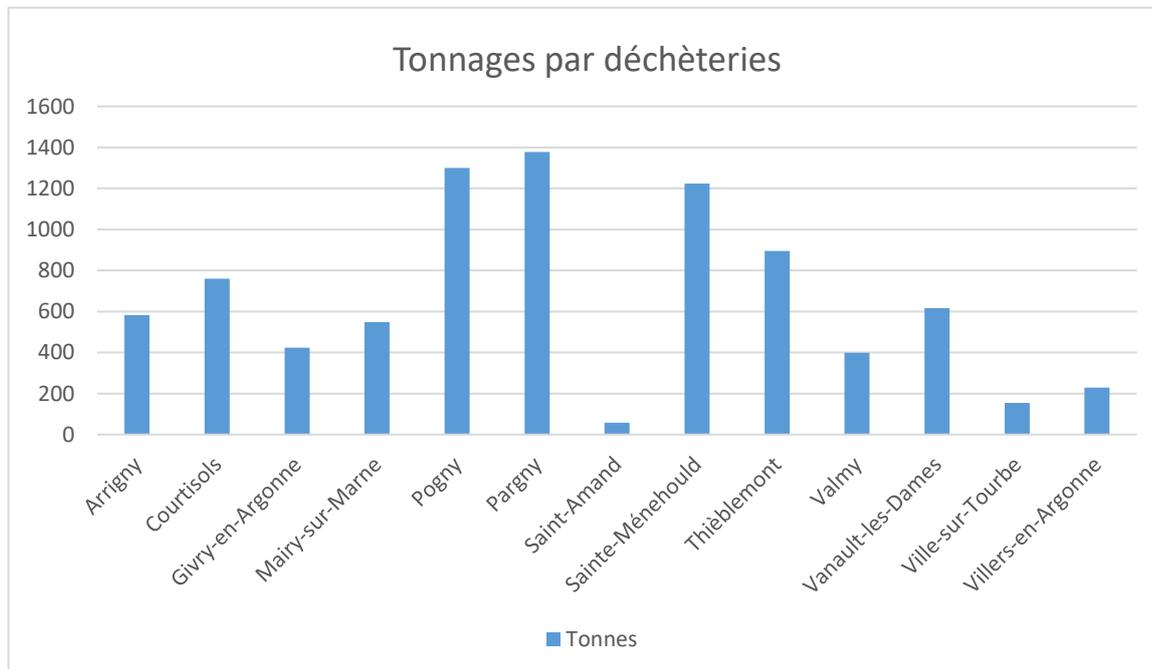
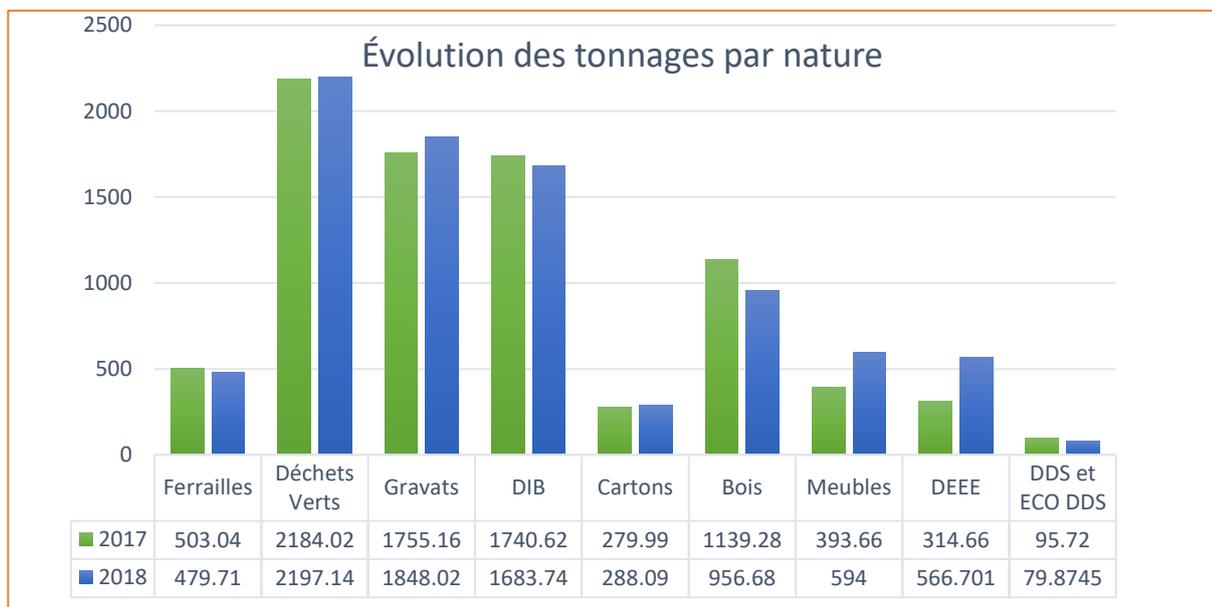
Le ratio est sensiblement le même que celui de 2017, il est proche de la moyenne départementale du SYVALOM.

3.6.4 LES DÉCHÈTERIES

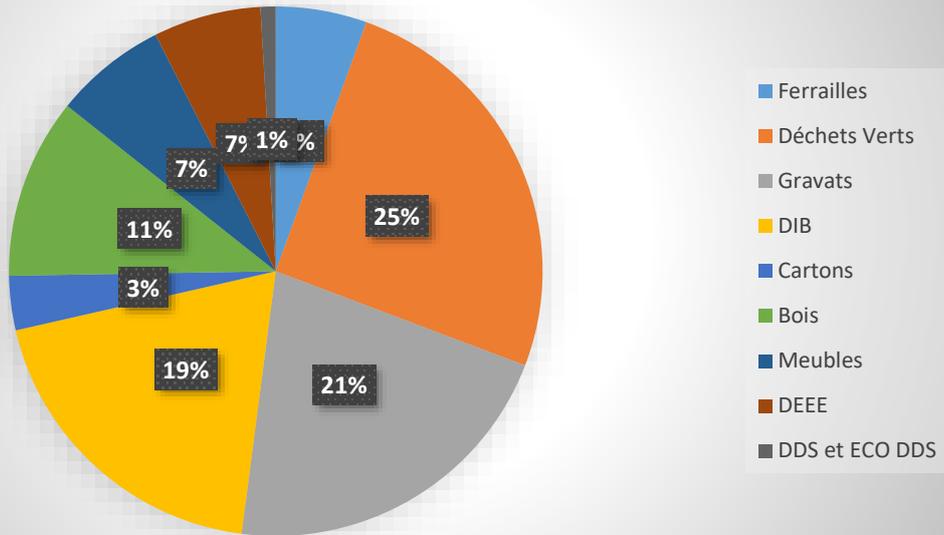
Les tonnages restent sensiblement les mêmes entre 2017 et 2018.

Les déchets verts, les gravats et les DIB (Déchets Industriels Banals) représentent 67 % des apports en déchèteries.

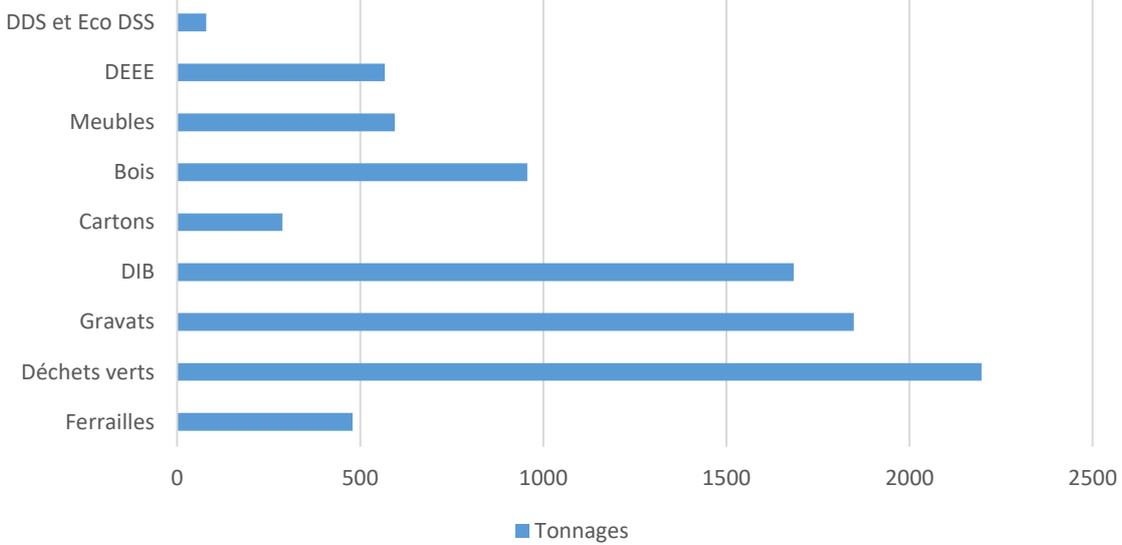
Les déchèteries de Pargny, Pogy, Sainte-Ménéhould et Thiéblemont-Farémont sont les déchèteries les plus sollicitées.



2018



Tonnages



4 INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

4.1 LA FILIÈRE DÉPARTEMENTALE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Il s'occupe notamment :

- Des 6 centres de transfert (Cernay-les-Reims, Oiry, Pierry, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-en-Perthois) qui permettent de regrouper en un lieu les déchets d'une zone de chalandise.
- De l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) où les ordures ménagères résiduelles y sont incinérées et de l'électricité y est créée.
- De l'Unité de Valorisation Agronomique par compostage qui traite les biodéchets (déchets de cuisine organiques et petits déchets verts de jardin) collectés séparément des ordures ménagères résiduelles. Le compost est revendu aux agriculteurs marnais pour être utilisé en amendement organique.
- Du Centre de tri, les sacs jaunes des usagers du SYMSEM sont ouverts et les matériaux sont répartis en fonction de leur catégorie (PET Clair, PET foncé, PEHD, papier, Aluminium, acier, Briques alimentaires...) puis sont transformés en balles et sont revendus pour être recyclés.

Le SYVALOM présente son propre rapport d'activité dans lequel figurent toutes les informations relatives à ses compétences et toutes les activités exercées.

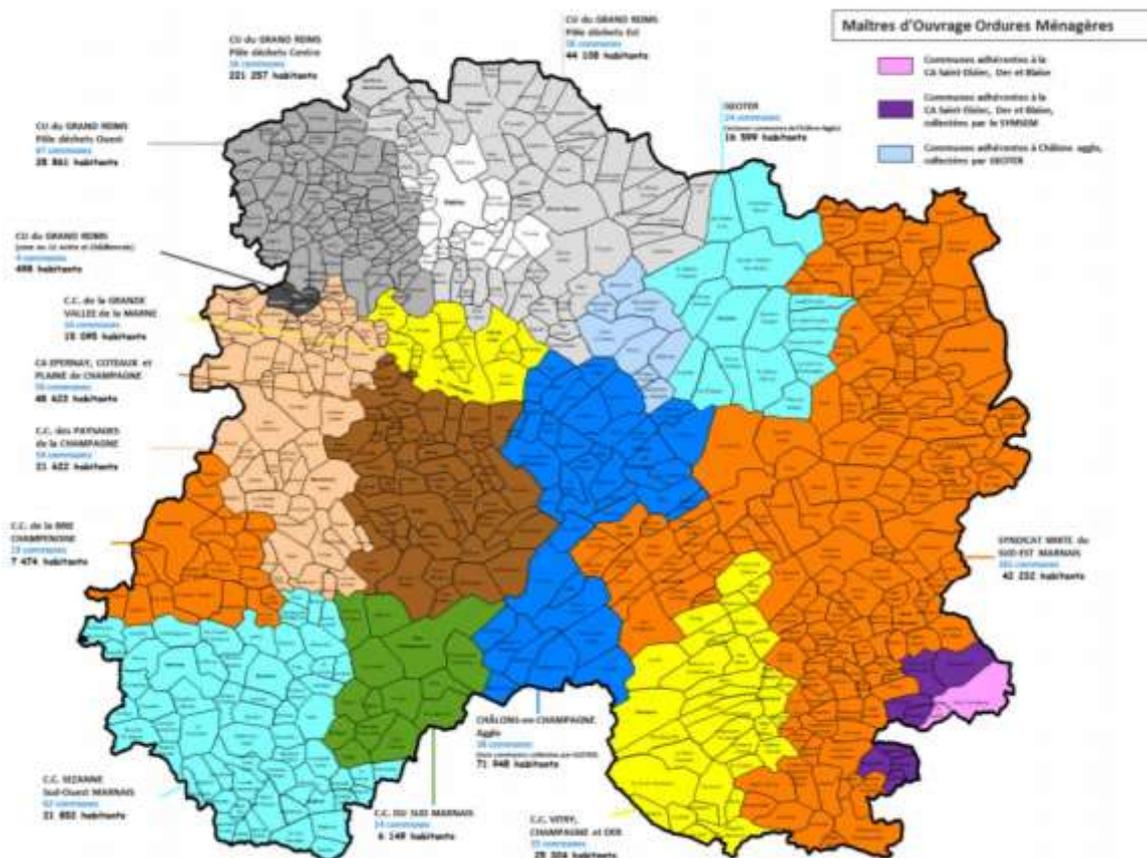




Figure 2 : balles d'aluminium



Figure 4 PET foncé

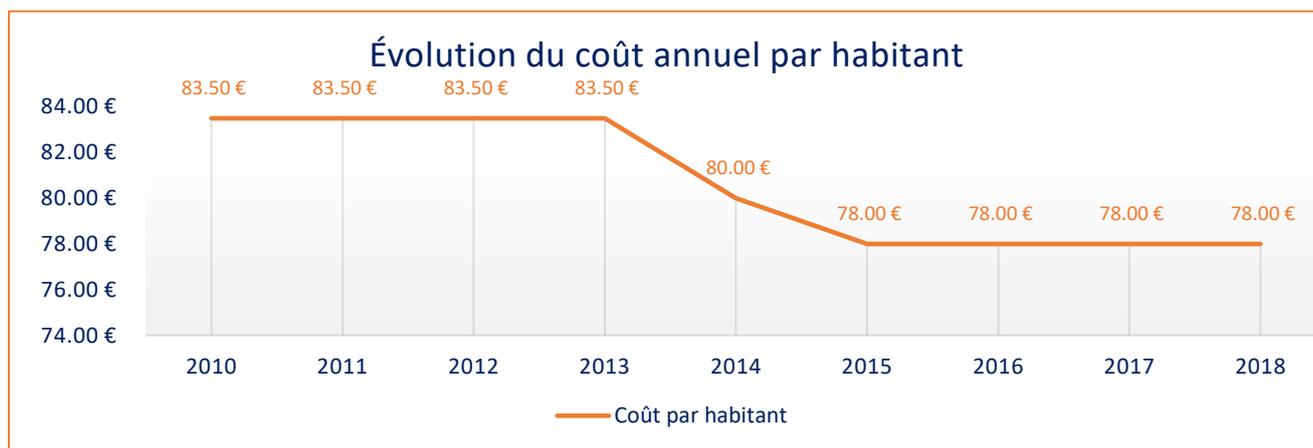


Figure 3 PEHD

5 LES INDICATEURS FINANCIERS

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers est assuré par les participations des intercommunalités adhérentes, les soutiens obtenus auprès des Eco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux. Ces recettes concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande : les métaux, le papier, le carton, le plastique et le verre.

5.1 ÉVOLUTION DU COÛT FACTURÉ PAR HABITANT



Les données financières sont issues du Compte Administratif 2018 et ne correspondent pas nécessairement aux éléments financiers de l'année civile.

5.2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les données publiées sont issues de la matrice des coûts. La matrice des coûts est un cadre de présentation standardisé des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets qui permet de détailler, pour chaque flux de déchets, les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Elle permet de se comparer par rapport à d'autres collectivités.

Année 2018 Montants en € HT		Flux des déchets				Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries		
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	91 237,00	6 604,00	37 216,00	26 860,00	161 917,00
		Communication	4 811,00	1 604,00	4 811,00	4 811,00	16 037,00
		TOTAL Fonctionnelles	96 048,00	8 208,00	42 027,00	31 671,00	177 954,00
	Techniques	Prévention	3 411,00			2 105,00	5 516,00
		Collecte et pré-collecte					
		Pré-collecte		9 638,00	36 616,00		46 254,00
		Collecte	822 618,00	70 043,00	327 351,00	439 821,00	1 659 833,00
		TOTAL Collecte et pré-collecte	822 618,00	79 681,00	363 967,00	439 821,00	1 706 087,00
		Transfert/Transport			92 615,00	192 163,00	284 778,00
		Traitement des déchets non dangereux				10 016,00	10 016,00
		Tri et conditionnement			241 307,00		241 307,00
		Compostage				54 476,00	54 476,00
		Incinération					
		Autre valorisation matière ou énergie				45 538,00	45 538,00
		Stockage de déchets non dangereux					
		Traitement des inertes					

		TOTAL Traitement des déchets non dangereux			241 307,00	110 030,00	351 337,00
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux				22 366,00	22 366,00
		Autres charges				42 987,00	42 987,00
		[REG] Transfert/Transport - Incinération	1 344 398,00			202 826,00	1 547 224,00
		TOTAL Techniques	2 170 427,00	79 681,00	697 889,00	1 012 298,00	3 960 295,00
		TOTAL Charges	2 266 475,00	87 889,00	739 916,00	1 043 969,00	4 138 249,00
		[REG] Techniques - Matériaux					
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie					
		Matériaux	8 769,00	51 650,00	188 402,00	65 806,00	314 627,00
		Energie	229 649,00			49 719,00	279 368,00
		TOTAL Ventes de produits et d'énergie	238 418,00	51 650,00	188 402,00	115 525,00	593 995,00
		Prestations à des tiers	135 337,00	4 293,00	21 466,00	81 967,00	243 063,00
		Autres produits	6 354,00			3 064,14	9 418,14
		TOTAL Industriels	380 109,00	55 943,00	209 868,00	200 556,14	846 476,14
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	41 145,00	26 505,00	606 502,00	77 253,00	751 405,00
	Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)				55 566,00	55 566,00
		Subventions de fonctionnement					
		Aides à l'emploi					
	TOTAL Aides				55 566,00	55 566,00	
	TOTAL Produits	421 254,00	82 448,00	816 370,00	333 375,14	1 653 447,14	
Autres infos	Montant de la TVA acquittée		218 782,00	7 352,00	70 987,00	88 462,00	385 583,00
		REOM					

		Redevance spéciale & facturations usagers				22 363,86	22 363,86
	Contribution des usagers	TOTAL Contribution des usagers				22 363,86	22 363,86
	Contribution des collectivités		3 180 606,00				3 180 606,00
	TOTAL Contributions		3 180 606,00			22 363,86	3 202 969,86

Année 2018 Montants en € HT / habitant	Flux de déchets				Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	
Coût complet	53,67	2,08	17,52	23,93	104,67
Coût technique	47,71	0,81	13,41	21,33	83,26
Coût partagé	46,67	0,14	-1,93	19,38	64,25
Coût aidé HT	46,67	0,14	-1,93	17,97	62,85
TVA acquittée	5,53	0,19	1,80	2,24	9,75
Coût aidé TTC	52,20	0,32	-0,14	20,21	72,60
Montant des contributions	80,45	-	-	0,57	81,01

6.1 LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2018, plusieurs documents de communication ont été distribués aux usagers du SYMSEM.

L'ensemble de la documentation est distribué dans les boîtes aux lettres des particuliers, elle a comme objectif de les sensibiliser aux questions des déchets (prévention des déchets, rappel des consignes de tri...) mais aussi de les informer sur l'actualité du SYMSEM.

6.1.1 LE CALENDRIER 2018

Le calendrier est utile pour consulter les horaires des déchèteries et pour les consignes de tri.



6.1.2 L'ECHO DU SYMSEM PRINTEMPS/ÉTÉ 2018



Ce bulletin a été distribué pour expliquer la mise en place de la redevance incitative

6.1.3 CONSIGNES DE TRI



Lors de la distribution des bacs pucés, un rappel des consignes a été donné en même temps.

6.1.4 STOP PUB

Pour les personnes ne désirant pas de publicité dans leurs boîtes aux lettres, un autocollant stop pub est proposé à l'utilisateur.



6.1.5 L'ÉCHO DU SYMSEM AUTOMNE/HIVER 2018



Ce bulletin répond aux questions des usagers sur la redevance incitative.

6.1.6 SITE INTERNET

Le site Internet du SYMSEM a vu le jour. Il permet d'offrir à chacun de ses habitants, un accès simple et rapide pour chercher un renseignement, une donnée pratique, mener une démarche.



Il s'agit d'un site Internet auto-administrable.

6.1.7 LES ANIMATIONS SCOLAIRES

En début d'année scolaire, des catalogues reprenant l'ensemble des animations proposées par le SYMSEM ont été envoyés aux écoles maternelles et élémentaires présentes sur le territoire.

En 2018, 35 animations ont été réalisées dans 9 écoles.

Les thèmes étaient les suivants :

- Premiers pas vers le tri
- Mon guide du tri
- Visite des déchèteries
- Visite du SYVALOM
- L'atelier du papier
- L'atelier du plastique
- Le compostage
- L'atelier du verre
- Durée des déchets dans la nature



7 GLOSSAIRE

OMR : Ordures ménagères Résiduelles

CS : Collecte sélective

DASRI : Déchet d'Activité de Soins à Risque Infectieux

DDS : Déchet Diffus Spécifique

DEA : Déchet d'Équipement d'Ameublement

DEEE/D3E : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

DIB/ tout venant : Déchet Industriel Banal

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

ELA : Emballage léger alimentaire

EMR : Emballages ménagers recyclables

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

SYMSEM : Syndicat Mixte du Sud Est de la Marne

SYVALOM : Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie